

## **Préavis municipal no 03/2025**

### **Réseau 2026 : restructuration du réseau Centre et Ouest des VMCV**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Objet**

Le présent préavis a pour objet la restructuration des parties Centre et Ouest du réseau de bus urbains exploités par les VMCV, dès décembre 2025. Cette adaptation a pour objectifs principaux :

- d'améliorer le report modal pour les déplacements internes à la région ;
- d'offrir de meilleures correspondances vers les bus régionaux et les trains ;
- de proposer des trajets simples et de minimiser le nombre de changements ;
- de garantir les capacités d'accueil des bus sur les quais à Vevey, gare ;
- d'offrir un niveau d'offre cohérent sur l'ensemble du territoire.

Les six communes concernées sont Blonay – Saint-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey.

#### **2. Préambule**

Les itinéraires des lignes urbaines du réseau VMCV n'ont pas connu de changement fondamental depuis près de 10 ans. La cadence<sup>1</sup> proposée s'est en revanche fortement renforcée avec un succès auprès de la clientèle qui enregistre une croissance de plus de 20% sur la même période. Le réseau VMCV actuel s'est développé progressivement dans une logique communale, avec des lignes visant d'abord la desserte d'une localité. Les enjeux actuels de la mobilité de la Riviera appellent à repenser le réseau dans une approche régionale pour rendre les connexions proposées plus directes et efficaces. Il est visé des meilleures relations entre les pôles de la région (centres des villes, gares, etc.), mais aussi entre les communes, car les déplacements au sein même de la Riviera sont une réalité importante.

Fort de ce constat les VMCV ont initié, en 2022, un travail avec l'ensemble des communes desservies ainsi qu'avec les représentants de l'Agglomération Rivelac. L'objectif était d'adopter une vision commune du réseau à mettre en œuvre d'ici à l'horizon 2030. Ce travail a permis d'aboutir à une image directrice du réseau 2030 adoptée par l'ensemble des communes et reprise comme une base essentielle pour le projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5).

La première étape de réalisation du nouveau réseau est prévue pour l'horaire 2026, qui entrera en service le 14 décembre 2025 ; elle est l'objet du présent préavis.

---

<sup>1</sup> La cadence d'une ligne est l'intervalle moyen entre les heures de passage à un arrêt.

### 3. Situation actuelle

**Certaines lignes du réseau de bus actuel présentent un défaut de lisibilité et d'efficience** avec des itinéraires en boucle ou indirects au temps de parcours peu efficaces.

Les parts modales des déplacements pendulaires en transports individuels motorisés sont de l'ordre de 70% sur les communes du haut ainsi que pour Rennaz et Noville, pendant que les communes proches du lac, de Corseaux à Villeneuve, affichent des valeurs bien plus basses. Cela s'explique par l'accès facile à l'autoroute pour les communes du haut, par opposition à la très bonne fréquence des trains sur la ligne ferroviaire du Simplon, ainsi que par le type d'urbanisation (proximité des commerces, facilité à se parquer) et **l'offre en transports publics moins compétitive dans les localités du haut.**

L'analyse des liaisons en transports publics fait apparaître des faiblesses sur les relations entre le haut et le bas, notamment entre Blonay et Montreux et Blonay et La Tour-de-Peilz, ainsi que sur les liaisons entre deux côtés du pôle de Vevey, pénalisés notamment par la nécessité de faire des transbordements et les faibles cadences, par exemple entre La Tour-de-Peilz et Corsier-sur-Vevey et la zone industrielle de Fenil. **L'offre est donc faible entre des localités pourtant proches en couronne de Vevey.**

Les amplitudes<sup>2</sup> mises en œuvre diffèrent également d'une commune à l'autre : certaines lignes ne circulent pas avant 6h45 en semaine alors que d'autres sont desservies une heure plus tôt. L'exploitation s'arrête parfois à 19h00, parfois à 23h00, certaines lignes ont plus d'offres le vendredi soir que du lundi au jeudi. **L'amplitude n'est donc pas cohérente sur l'ensemble du réseau.**

### 4. Analyse des besoins

Sur la base des constats présentés ci-dessus, une analyse des besoins a été menée. Elle a permis de mettre en exergue les points suivants :

- une majorité des actifs domiciliés dans le district, travaille dans le district : **les liaisons en bus doivent donc permettre un report modal conséquent des déplacements locaux ;**
- les pendulaires sortants de la Riviera le font principalement en direction de la région lausannoise et les pendulaires entrants sur la Riviera viennent en grande partie de l'Est (canton du Valais et du Chablais) ou du Nord (canton de Fribourg). **Les liaisons en bus vers et depuis les gares principales doivent donc permettre de bonnes connexions avec les trains.** Cet objectif peut être atteint de deux manières : avec des correspondances ciblées ou avec des cadences élevées qui permettent aux voyageurs de ne pas avoir à se soucier des horaires précis de passage ;
- les flux du week-end sont légèrement différents. Les flux du samedi seront tournés vers les centres-villes et les centres commerciaux en plus des espaces de loisirs, tandis que les flux du dimanche seront dirigés vers les espaces de loisirs. Ces derniers sont volatils et changeant au gré des saisons. **Des liaisons transversales efficaces doivent donc permettre de rallier à la fois les centres des villes et les espaces de loisirs.**

### 5. Développements prévus

Conformément aux besoins détectés, la création de lignes diamétrales vise à relier directement entre eux plusieurs communes et quartiers de l'agglomération. Ces liaisons sont systématisées dans leur horaire (amplitude des services, cadence) et simplifiées sur leur tracé. Les parcours en boucles sont

---

<sup>2</sup> La plage horaire de la journée durant laquelle une ligne est desservie.

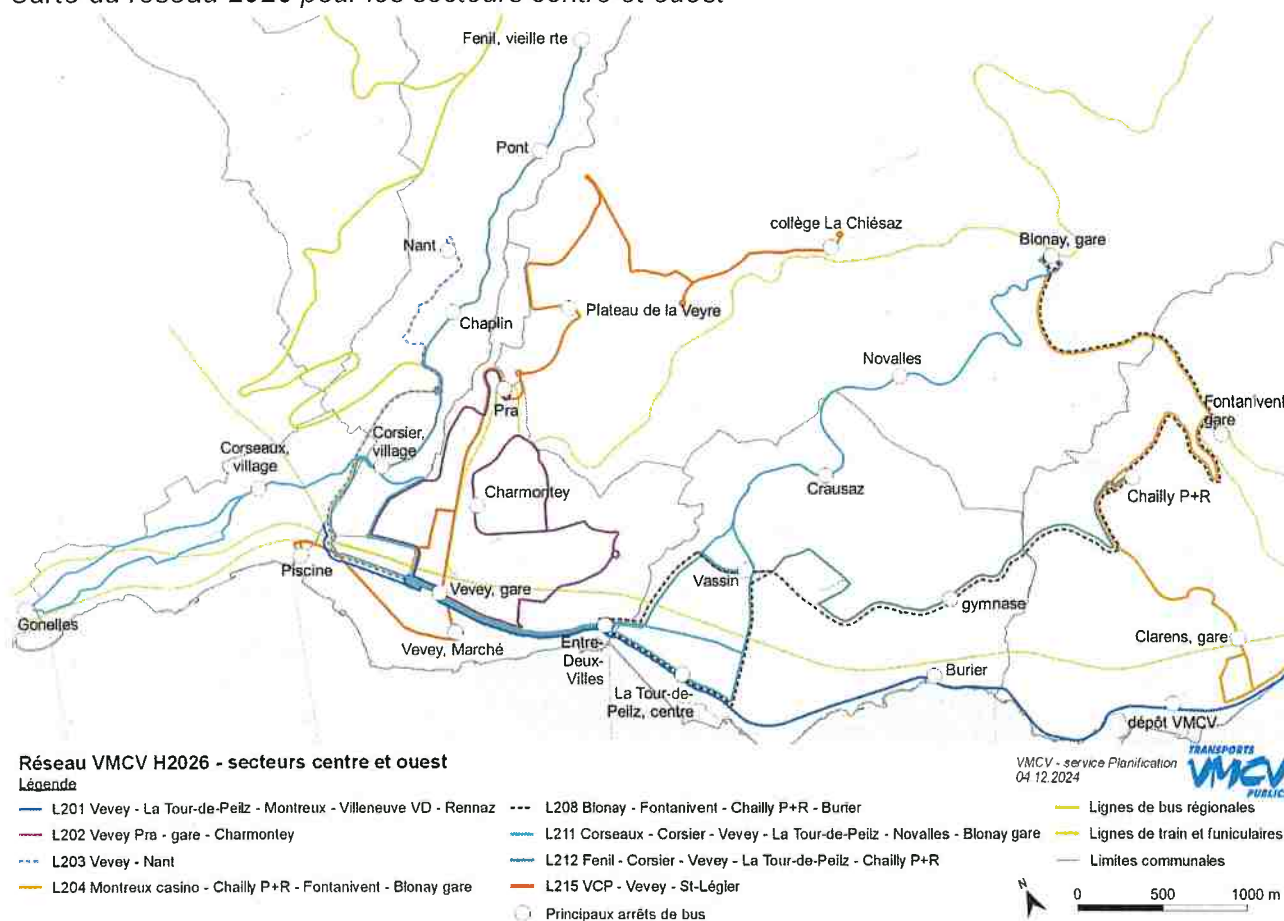
pour la plupart abandonnés au profit d'itinéraires bidirectionnels<sup>3</sup> proposant une meilleure desserte pour la clientèle.

Ce nouveau réseau permet une continuité plus importante des déplacements à l'intérieur de l'agglomération, en faisant abstraction des limites communales. Il permet ainsi de réduire le nombre de changements pour les voyageurs. Il a également pour avantage de permettre le rabattement direct des habitants de toutes les communes vers la gare de Vevey.

Les nouvelles lignes sont décrites ci-dessous et représentées sur la carte. La création de lignes traversant plusieurs communes permet également d'atteindre l'objectif de cohérence des amplitudes de service sur la journée.

- Depuis Corseaux jusqu'à la gare de Blonay, *via* le centre de Corsier-sur-Vevey, la gare de Vevey, le centre de La Tour-de-Peilz et le quartier des Novalles : il s'agit de la **ligne 211** qui circulera en journée toutes les 30 minutes (15 minutes aux heures de pointe).
- Depuis Fenil jusqu'à Chailly, *via* la zone industrielle de Fenil, le centre de Corsier-sur-Vevey, la gare de Vevey, le centre de la Tour-de-Peilz et le gymnase de Burier : il s'agit de la **ligne 212** qui circulera en journée toutes les 20 minutes.
- Depuis la gare de Blonay jusqu'à Montreux, *via* la gare de Fontanivent, Clarens et la gare de Montreux : il s'agit de la **ligne 204** qui circulera en journée toutes les 10 minutes entre Montreux et Chailly et toutes les 30 minutes entre Chailly et Blonay (20 minutes aux heures de pointe).
- Depuis St-Légier jusqu'à Vevey-Corseaux-plage, *via* la zone industrielle de La Veyre, la gare de Vevey, Place du Marché et l'avenue Nestlé : il s'agit de la **ligne 215** qui circulera en journée toutes les 30 minutes.

Carte du réseau 2026 pour les secteurs centre et ouest



<sup>3</sup> Circulation d'une ligne dans les deux sens sur le même itinéraire.

### Desserte interne des centres :

- Le centre de La Tour-de-Peilz est désormais desservi par les lignes 211 et 212, avec une cadence en journée de respectivement 30 minutes (15 minutes aux heures de pointe) et de 20 minutes. Ces deux lignes offrent ainsi une meilleure desserte interne de la commune que l'ancienne ligne 203 dont le tracé en boucle n'était pas optimal.
- Le centre de Vevey reste desservi par la ligne 202, sans modification de cadence. L'axe entre Entre-Deux-Villes et la gare de Vevey est désormais desservi par la ligne 201 selon la cadence actuelle, ainsi que par les lignes 211 et 212. L'avenue du Général-Guisan est désormais desservie par la ligne 201 selon la cadence actuelle, ainsi que par la ligne 212.

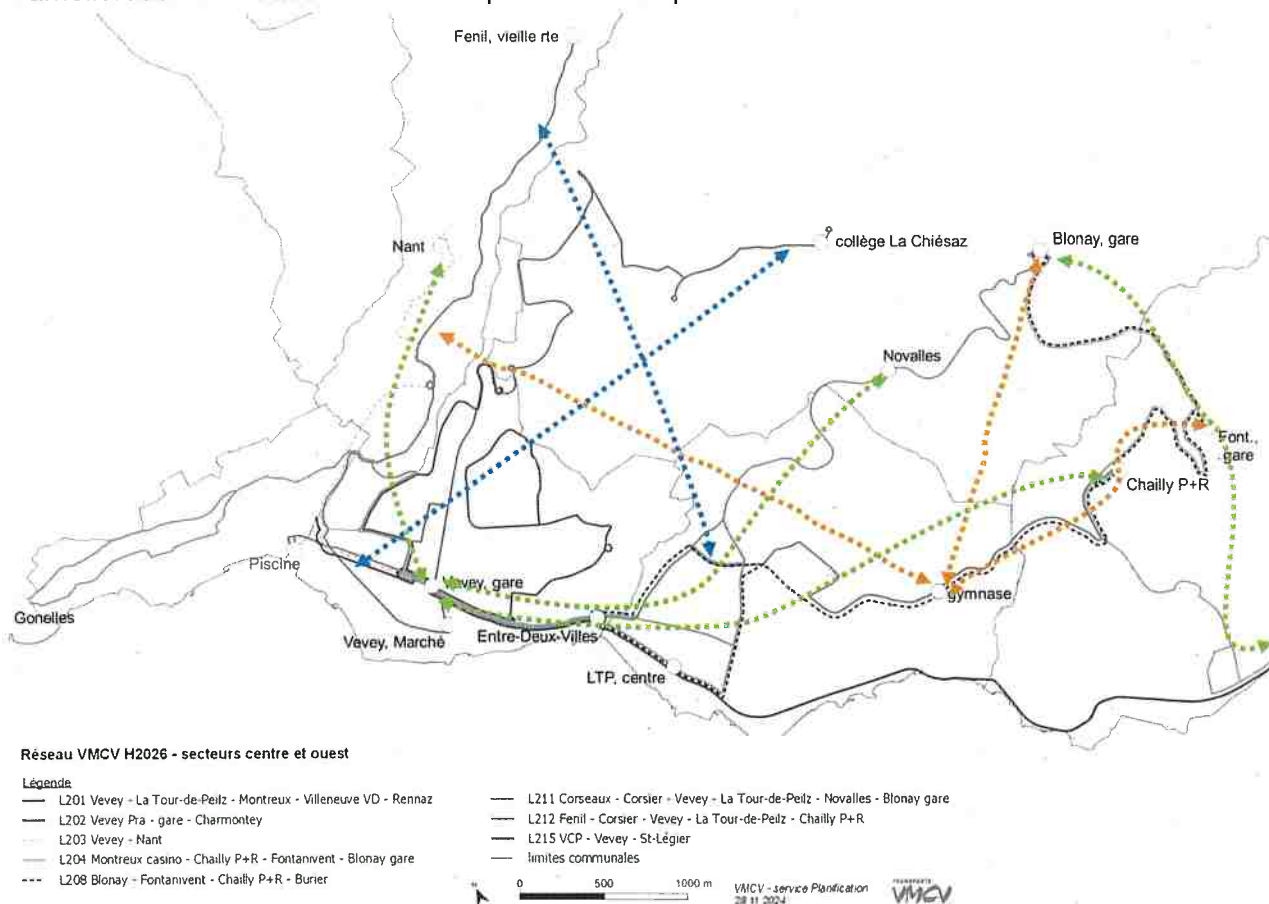
### Principales connexions :

- Les localités de Corseaux, Fenil et Corsier-sur-Vevey restent liées à la gare de Vevey. La Tour-de-Peilz, le quartier des Novalles et Chailly le sont désormais également.
- Les villages de Blonay et de Brent sont désormais reliés directement au centre de Montreux. Cette liaison permet la création d'un lien fort de Blonay vers l'est de l'agglomération, et notamment l'hôpital de Rennaz, *via* la ligne 201, et vers le Valais grâce à de bonnes correspondances en gare de Montreux.

### Deux lignes répondant à des besoins particuliers sont créées :

- Entre la gare de Vevey et l'hôpital de Nant : il s'agit de la ligne 203 qui circulera une dizaine de fois par jour.
- Entre la gare de Blonay et le gymnase de Burier, *via* la gare de Fontanivent et Chailly : il s'agit de la ligne 208 qui circulera 5 fois par jour, en début et fin de journée.

L'amélioration des liaisons entre les quartiers est représentée dans la carte ci-dessous.



## 6. Calendrier de mise en œuvre

En cas d'approbation par les Conseils communaux des six communes concernées (Blonay – Saint-Légier, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey), les horaires seront publiés pour consultation par l'ensemble de la population du 23 mai au 9 juin 2025. Ils seront adaptés dans la mesure du possible sur la base des retours de la consultation puis mis en œuvre le 14 décembre 2025.

## 7. Financement

Les coûts pour produire ce nouveau réseau, avec le niveau d'offre accordé entre les communes desservies, sont évalués à CHF 14'890'000.00. Les recettes escomptées se montent à CHF 3'170'000.00. Il en résulte des coûts non-couverts estimés à CHF 11'720'000.00. En tenant compte de la participation cantonale au financement du trafic urbain, les coûts à la charge des communes se montent à CHF 9'381'000.00. Ils sont supérieurs de CHF 1'486'000.00 par rapport à ceux budgétés en 2024.

Cette croissance de 18% s'explique par une augmentation du volume global d'offre commandé à VMCV pour ces lignes d'environ 30%. Ces coûts seront répartis entre les communes selon une clé de répartition proche de la clé actuelle. La clé de répartition des coûts est basée sur la clé de défaut d'entente selon l'article 20 al. 1 LMTP. Cette dernière prévoit de répartir les coûts des transports publics en tenant compte pour un tiers de la population des communes et pour deux tiers des prestations annuelles en kilomètres parcourus.

Afin de mieux refléter la réalité du réseau, quelques exceptions à la clé de défaut d'entente ont été mises en place.

- 1) Corseaux ne participe pas à la ligne 215, car elle ne dessert que marginalement la commune. Vevey prend en charge les kilométriques effectués sur le sol de Corseaux.
- 2) Comme aujourd'hui, seule la population de la localité de St-Légier est prise en compte dans la clé de la ligne 215.
- 3) Les kilomètres parcourus entre la gare de Vevey et La-Tour-de-Peilz sont pris en charge par la commune de La Tour-de-Peilz.
- 4) Comme aujourd'hui, Corseaux ne participe pas à la ligne 212, car elle ne dessert que très marginalement son territoire.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution entre le budget 2024 et les coûts projetés pour le réseau 2026. Ces coûts seront intégrés dans le cadre du budget ordinaire 2026. Les coûts ci-dessous concernent uniquement les lignes impactées par la restructuration du réseau.

Communes	Budget 2024	Prévision 2026	Ecart Budget 24 et prévision 26
Montreux	2'608'000	2'917'000	309'000
Blonay-St-Légier	1'129'000	1'622'000	493'000
Vevey	1'404'000	1'661'000	257'000
La Tour-de-Peilz	1'652'000	1'920'000	268'000
Corsier-sur-Vevey	763'000	829'000	66'000
Corseaux	339'000	433'000	94'000
<b>Total</b>	<b>7'895'000</b>	<b>9'381'000</b>	<b>1'486'000</b>

## 8. Procédure d'adoption

Au vu des délais de mise en œuvre de l'horaire 2026 (cf. point 6) et afin de permettre la validation par l'Office Fédéral des Transports (OFT), une adoption du financement du nouveau réseau par chaque commune est nécessaire au premier trimestre 2025. Dès lors, il est soumis au Conseil communal la décision de valider le principe de l'inscription au budget communal de 2026 du montant nécessaire à la réalisation du futur réseau.

Compte-tenu de l'aspect intercommunal du réseau proposé, un préavis est déposé simultanément dans chaque Conseil communal des six communes concernées. Les conclusions du préavis sont adaptées en fonction du montant à financer par la commune.

La date du 27 février 2025 a été retenue pour organiser une séance de présentation du projet aux six commissions chargées de rapporter sur cet objet. Les commissions auront l'occasion de pouvoir siéger à la même date à la suite de la présentation.

Le projet de développement étant une restructuration complète du réseau, il doit être intégralement adopté par l'ensemble des Conseils communaux. Si une commune refuse le projet ou l'amende, cela sera le statut quo. L'horaire 2025 sera reconduit à l'identique sur toutes lignes pour l'horaire 2026. Une mise en œuvre partielle n'est pas possible.

## 9. Détail des lignes sur le territoire communal

### Ligne 203 Vevey - Nant

La desserte de la ligne 203 actuelle à l'intérieur de La Tour-de-Peilz est reprise par les lignes 208, 211 et 212. Le numéro 203 est en revanche repris pour la desserte de l'hôpital de Nant, depuis la gare de Vevey. L'horaire de cette ligne est majoritairement calé sur les besoins des employés de l'hôpital et sur les horaires des élèves domiciliés dans le quartier de Champ-de-Ban.

### Ligne 211 Corseaux Gonelles – Corsier-sur-Vevey – Vevey – La Tour-de-Peilz – Novalles – Blonay gare

La ligne actuelle 211 qui dessert la commune de Corseaux et le centre du village de Corsier-sur-Vevey est prolongée en direction de La Tour-de-Peilz et de la gare de Blonay via les quartiers de Crausaz, Novalles et Mottex.

Cette ligne permet une liaison rapide entre Blonay et La Tour-de-Peilz et une liaison sans changement depuis le haut de La Tour-de-Peilz et le bas de Blonay vers Vevey. Aussi, elle permet des liaisons sans changement de Corseaux et Corsier-sur-Vevey vers la vieille ville de Vevey, La Tour-de-Peilz et au-delà.

Elle participe également à décharger la ligne 201 sur son tronçon le plus chargé, entre Vevey et La Tour-de-Peilz.

La cadence de cette ligne est en semaine de 30 minutes aux heures creuses et 15 minutes aux heures de pointe. Le samedi, elle circule chaque 30 minutes et le dimanche chaque 60 minutes.

### Ligne 212 Fenil – Corsier-sur-Vevey – Vevey – La Tour-de-Peilz - Chailly

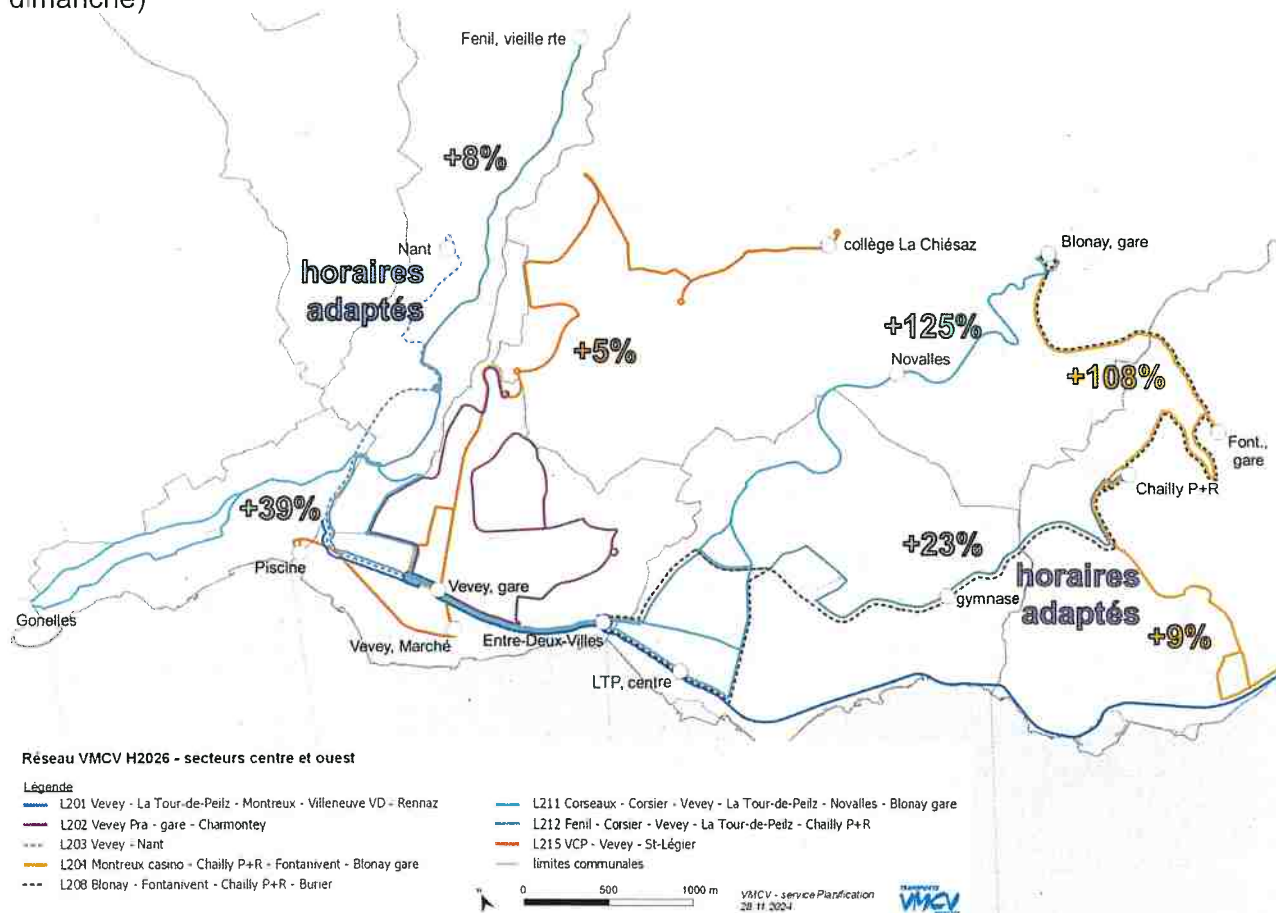
La ligne 212 reliera Fenil et Corsier-sur-Vevey à Vevey, La Tour-de-Peilz et Chailly, via le gymnase. Cette ligne permet de renforcer les relations diamétrales de Corsier-sur-Vevey vers la vieille ville de Vevey, La Tour-de-Peilz et le gymnase notamment.

Elle permet une liaison sans changement depuis le quartier de Vassin et depuis Chailly vers Vevey. Cette nouvelle liaison participe également à décharger la ligne 201 sur son tronçon le plus chargé, entre Vevey et La Tour-de-Peilz.

La cadence de cette ligne est de 20 minutes en semaine et de 30 minutes le samedi et le dimanche. Cette ligne ne dessert plus l'hôpital de Nant. La desserte de l'hôpital de Nant se fait par la ligne 203.

## 10. Améliorations des lignes

La carte ci-dessous représente l'augmentation du volume d'offre par rapport au réseau actuel. Cette augmentation est une moyenne pondérée des différentes périodes de circulation (semaine, samedi, dimanche)



Pour notre commune, nous pouvons relever les améliorations suivantes :

La **ligne 212** est prolongée vers La Tour-de-Peilz et Chailly. Une liaison sans changement vers le gymnase de Burier sera donc possible depuis Corsier-sur-Vevey. L'horaire de la ligne est systématisé et suit toujours le même itinéraire. Les cadences actuelles sont maintenues et les amplitudes d'horaires sont légèrement étendues. Finalement, l'augmentation du volume d'offre de la ligne 212 à Corsier-sur-Vevey est de 8%.

La desserte de l'hôpital de Nant est réalisée par la **ligne 203** qui circule entre Vevey, Corsier-sur-Vevey et Nant. Le temps de trajet pour l'hôpital de Nant est diminué d'environ 10 minutes, car la liaison sera directe et plus via Fenil comme aujourd'hui. L'horaire est également adapté aux horaires des écoliers situés aux arrêts Sous-Nant et Champ-de-Ban.

La **ligne 211** est prolongée jusqu'à Blonay via La Tour-de-Peilz. Son volume d'offre augmente de **39%**, et ce particulièrement aux heures de pointes (cadence 15 minutes). L'offre du samedi est également étoffée avec une cadence de 30 minutes systématique. Le centre de Corsier-sur-Vevey est donc relié plus efficacement qu'aujourd'hui, non seulement vers Corseaux et Vevey, mais également au-delà de Vevey en direction de La Tour-de-Peilz et Blonay

## 11. Impacts financiers

La restructuration du réseau Centre et Ouest des VMCV entraînera, comme présenté au point 7 ci-dessus, un coût annuel supplémentaire à la charge de notre commune de l'ordre de CHF 66'000.00, soit une augmentation de 8.65%. Le projet en lui-même, pour l'ensemble des communes concernées, aura un impact de CHF 1'486'000.00 représentant une augmentation de près de 19%.

## Conclusions

Convaincue de la plus-value apportée par la restructuration proposée et de l'amélioration des prestations mises à disposition des usagers de la Riviera et plus particulièrement habitant·e·s de Corsier-sur-Vevey, la Municipalité relève la qualité du projet soumis et les nouveaux avantages apportés par ce changement. Au travers de cette restructuration, une meilleure réponse visant à promouvoir le transfert modal vers les transports publics est apportée pour un coût à la fois supportable et acceptable.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la Commission des finances

### d é c i d e

- de prendre note et approuver l'augmentation de la contribution communale aux frais de trafic urbain dès l'exercice 2026, laquelle sera portée au budget communal dès l'exercice 2026,

Au nom de la Municipalité  
la syndique le secrétaire

A. Rouge

B. Demierre

